

## AVENANT n°33

à la convention pour conception  
de l'aménagement des rues de la Cité et réalisation des travaux

Etablie entre

LA VILLE DU CHATEAU D'OLERON

Et

LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE  
DES COLLECTIVITES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**A) Objet de l'avenant**

La Ville du CHATEAU D'OLERON et le Syndicat Départemental de la Voirie ont conclu une convention en date du 22 décembre 2016, annulée et remplacée par une convention en date du 03 avril 2018. Sont ensuite intervenus les avenants n°1 à 32, définissant les modalités techniques et financières de l'opération d'aménagement des rues de la Cité.

La réalisation d'un devis de la tranche n°4A a donné lieu à une moins-value, et des devis supplémentaires ont été sollicités par la Ville pour cette tranche.

Également, la Collectivité souhaite poursuivre les travaux de la tranche n°4 et notamment débiter les travaux de la tranche n°4B, qui concernent les voies suivantes : rues Jean Hay, Chanzy, du Maréchal Foch et André Bouineau. Cela nécessite de prolonger la mission du coordinateur SPS sur cette tranche.

Le présent avenant vient donc apporter des précisions financières relatives à la tranche n°4.

**B) Montant des travaux de la tranche n°4A**

Le montant total des travaux engagés par la Ville au titre de cette tranche était de 946 829.99 € HT.

Le devis D2212-4952-V2 dont les travaux sont terminés, affiche un solde à annuler sur l'opération.

Également, la Ville a sollicité le Syndicat pour des chiffrages supplémentaires, identifiés sur les devis en annexe 1 au présent avenant.

A ce titre, le montant total des travaux engagés par la Ville au titre de cette tranche est désormais de **945 818.18 € HT**, comme en indique le détail suivant :

N° et nature du devis	Montant H.T. en €	Avenant de référence
<b>Tranche n°4A – Rue Alsace Lorraine (1<sup>ère</sup> partie)</b>		
D2212-4921-V3   Travaux de voirie	286 384.97	24
D2212-4927   Espaces verts	13 145.42	24
D2212-4871   Fourniture de panneaux	946.20	24
D2212-4876   Pose de panneaux	702.00	24
D2212-4868   Marquage au sol	764.48	24
D2311-4074   Espaces verts supplémentaires	7 854.20	31



<b>Sous-total :</b>		<b>309 797.27</b>
<b>Tranche n°4A – Rue Alsace Lorraine (2<sup>ème</sup> partie)</b>		
D2212-4922 V3   Voirie sans quartz <i>(annule et remplace le devis n°D2212-4922 V2 – cf. avenant 31)</i>	156 610.67	32
D2401-0219   Sécurisation regard aqueduc	1 600.00	32
D2212-4928   Espaces verts	11 474.63	31
D2212-4875   Panneaux de police	104.06	31
D2212-4877   Pose panneaux	229.50	31
D2212-4870   Signalisation horizontale	238.38	31
D2403-1274   Pose de potelets	679.50	33
D2403-1590   Pose de potelets et panneaux de police	765.00	33
<b>Sous-total :</b>		<b>171 701.74</b>
<b>Tranche n°4A – Impasse Alsace Lorraine</b>		
D2401-0108   Voirie avec pavage	24 582.19	32
<b>Sous-total :</b>		<b>24 582.19</b>
<b>Tranche n°4A – Rue Gambetta</b>		
D2212-4924-V2   Travaux de voirie	142 470.62	24
D2212-4930   Espaces verts	3 885.80	24
D2303-1543   Fourniture de panneaux	856.26	27
D2303-1587   Pose de panneaux	792.00	27
<b>Sous-total :</b>		<b>148 004.68</b>
<b>Tranche n°4A – Rue du Clos Sourbier</b>		
D2304-1731   Espaces verts	3 840.49	27
Annulation D2304-1731	- 3 840.49	29
D2303-1541   Fourniture de panneaux	140.00	27
D2303-1586   Pose de panneaux	229.50	27
Annulation D2303-1586	- 229.50	29
<b>Sous-total :</b>		<b>140.00</b>
<b>Tranche n°4A – Place de Gaulle</b>		
D2307-2969   Panneaux de police	264.16	30
D2309-3529   Pose panneaux de police	340.00	30
<b>Sous-total :</b>		<b>604.16</b>
<b>Tranche n°4 A - Diverses Rues</b>		
D2306-2536   Fourreaux d'amovibilité pour potelets	531.10	30
<b>Sous-total :</b>		<b>531.10</b>
<b>Tranche n°4A – Boulevard des Ecoles</b>		
D2309-3360   Espaces verts	7 364.88	30
D2309-3369   Terrassement jardinières supplémentaires	1 488.20	30
D2403-1275   Jardinières supplémentaires derrière bains douches	645.29	33
D2309-3426   Panneaux de signalisation	231.27	30
D2309-3427   Pose de panneaux	362.50	30
D2309-3428   Signalisation horizontale	2 743.62	30
<b>Sous-total :</b>		<b>12 835.76</b>



Tranche n°4A – Rue et Impasse Loti		
D2212-4925-V2   Voirie Rue Loti	130 823.72	30
Régularisation / D2212-4925-V2	- 5 059.92	33
D2309-3365   Espaces verts Rue Loti	10 862.12	30
D2403-1272   Espaces verts supplémentaires Rue Loti	1 958.32	33
D2309-3366   Terrassement jardinières Rue Loti	5 952.80	30
D2301-0025   Panneaux de police Rue Loti	660.41	30
D2301-0026   Pose de panneaux Rue Loti	529.50	30
D2301-0027   Signalisation horizontale Rue Loti	685.38	30
D2304-2082   Voirie Impasse Loti	9 697.03	30
D2304-2083   Espaces verts Impasse Loti	1 063.64	30
<b>Sous-total :</b>	<b>157 173.00</b>	
Tranche n°4A – Rue Wiehn		
D2304-2084-V3   Voirie	101 532.02	30
D2309-3387   Espaces verts	4 856.94	30
D2309-3387   Espaces verts annulation	- 4 856.94	31
D2311-4086   Espaces verts	17 673.45	31
D2309-3430   Panneaux de police	159.68	30
D2309-3430   Pose de panneaux	252.00	30
D2309-3431   Signalisation horizontale	831.13	30
<b>Sous-total :</b>	<b>120 448.28</b>	
<b>TOTAL GENERAL TRANCHE 4A :</b>		<b>945 818.18 € HT</b>

**C) Montant des travaux de la tranche n°4B**

La Collectivité a validé plusieurs chiffrages concernant diverses rues, identifiés sur les devis en annexe 2 au présent avenant.

De ce fait, il convient de définir le montant des commandes de travaux effectuées auprès du Syndicat Départemental de la Voirie concernant la tranche n°4B, qui s'élève à :

N° et nature du devis	Montant H.T. en €	Avenant de référence
Tranche n°4B – Rue Jean Hay		
D2401-0074   Voirie	128 929.28	33
<b>Sous-total :</b>	<b>128 929.28</b>	
Tranche n°4B – Rue Chanzy		
D2401-0077   Voirie (tronçon 1 : entre la placette et Jean Hay)	122 060.47	33
D2401-0087   Voirie (tronçon 2 : entre Jean Hay et Lafayette)	42 120.02	33
<b>Sous-total :</b>	<b>164 180.49</b>	
Tranche n°4B – Rue du Maréchal Foch		
D2401-0083   Voirie (tronçon 1 : entre Lafayette et Jean Hay)	36 225.59	33
D2401-0085   Voirie (tronçon 2 : entre Jean Hay et Bouineau)	53 932.45	33
<b>Sous-total :</b>	<b>90 158.04</b>	



Tranche n°4B – Rue André Bouineau		
D24.01-0080 I Voirie	52 733.21	33
<b>Sous-total :</b>		<b>52 733.21</b>

<b>TOTAL GENERAL TRANCHE 4B :</b>	<b>436 001.02 € HT</b>
-----------------------------------	------------------------

**D) Montant total des travaux commandés jusqu'à l'avenant 32**

Pour rappel, l'avenant 32 identifie le montant total des travaux réalisés et/ou commandés par la Ville auprès du Syndicat Départemental de la Voirie à **7 261 532.30 € HT**, et se décompose de la manière suivante :

- Tranche n°1-A : 1 919 486.98 € HT
- Tranche n°1-B : 919 086.75 € HT
- Tranche n°2 : 1 028 091.94 € HT
- Tranche n°3 : 2 448 036.64 € HT
- Tranche n°4A : 946 829.99 € HT

**E) Montant total des travaux commandés au titre du présent avenant n°33**

Le présent avenant identifie un montant de travaux de 434 989.21 € HT.

**F) Montant total des travaux commandés avenant 33 inclus**

Le présent avenant identifie le montant total des travaux réalisés et/ou commandés par la Ville auprès du Syndicat Départemental de la Voirie à **7 696 521.51 € HT**, et se décompose de la manière suivante :

- Tranche n°1-A : 1 919 486.98 € HT
- Tranche n°1-B : 919 086.75 € HT
- Tranche n°2 : 1 028 091.94 € HT
- Tranche n°3 : 2 448 036.64 € HT
- Tranche n°4A : 945 818.18 € HT
- Tranche n°4B : 436 001.02 € HT

**G) Rémunération de la mission de coordination SPS concernant la tranche n°4B**

Le prestataire retenu pour cette mission est la société DEKRA Industrial SAS - Agence coordination de Saintes - ZAC Recouvrance - 3, Rue Pierre et Marie Curie - CS 60058 - 17102 SAINTES CEDEX.

Le détail de sa mission est identique à celui porté en annexe n°7 de l'avenant n°15, hormis l'article J relatif au délai d'exécution. Celui-ci est porté à 9 mois pour la présente prestation.

La rémunération de la mission de coordination SPS portant sur la tranche n°4B est chiffrée forfaitairement à hauteur de 2 455.00 € HT.

**AR Prefecture**

017-211700935-20240408-2024\_DM\_16-DE  
Reçu le 08/04/2024

H) Signature des parties

Au CHATEAU D'OLERON, le **08 AVR. 2024**

Monsieur le Maire de la Ville  
du CHATEAU D'OLERON



Michel PARENT

A SAINTES, le 04/04/2024

Monsieur le Président du Syndicat  
Départemental de la Voirie  
des Collectivités du Département  
de la Charente-Maritime



Loïc GIRARD